

Snes Versailles infos

N° 19

19 février 2008

**Stage syndical
16 avril
voir au verso**

**Avec Le SNES, luttons contre la précarité
des non titulaires
et la précarisation de tous !.**

Sommaire

Page 1 Editorial

Page 2 présentation
du stage et modalités
d'inscription

Page 3 se syndiquer

Pour nous contacter

Snes section académi-
que de Versailles

3 rue Guy de Gouyon du
Verger

94112 Arcueil Cedex

(accès RER B Arcueil
Cachan, plan d'accès
détaillé sur le site)

Téléphone

08 11 11 03 84

ou 08 11 11 03 85

(tarification locale)

Fax 01 41 24 80 62

s3ver@snes.edu

www.versailles.snes.edu

ÉDITORIAL

La suppression de 160 000 postes de fonctionnaires d'ici 4 ans est l'objectif affiché par le Gouvernement ! Une telle réduction du « poids de nos dépenses publiques ne peut pas se faire par un simple rationnement budgétaire » D'où la mise en place de la « Révision Générale des Politiques Publiques » (RGPP) qui supposera « que chacun accepte qu'il y ait moins de services, moins de personnels, moins d'état sur tout le territoire », selon Fillon. Cette politique qui se traduira, entre autres, dans notre secteur par une dégradation des conditions d'enseignement et de travail de tous dont les élèves seront les premières victimes, risque de précariser encore plus les milliers de non-titulaires du second degré. Les conclusions du rapport Pochard, qui est totalement muet sur la précarité, font écho à cette logique de remise en cause du statut. Si celles-ci étaient mises en œuvre de manière concomitante avec la réorganisation des services de l'Etat visant à imposer une fonction publique d'emploi au détriment d'une fonction publique de carrière, les conséquences seraient prévisibles.

La casse des garanties collectives et l'individualisation des carrières, la mise en place d'une gestion déconcentrée des personnels sous la coupe des hiérarchies locales et le recours à la précarité pérennisée voire

encouragée seraient à l'ordre du jour... Sarkozy n'a-t-il pas d'ailleurs proposé lui même que, parallèlement au statut, des recrutements de non fonctionnaires sous contrat pour des missions durables soient désormais possibles ?

Les effets de cette politique de destruction de l'emploi public se manifestent déjà par la volonté du Ministère d'imposer, dès la rentrée 2008, aux titulaires un important volume d'heures supplémentaires (HSA) dans le but de compenser, en partie, la baisse du nombre de postes et le tarissement des possibilités de recrutements...

L'objectif politique est clair : augmenter la précarité et casser les garanties collectives pour imposer des choix très largement rejetés par la profession. Le SNES dénonce et combat ce dynamitage en règle de l'Éducation nationale et des Services publics en général.

Avec 10 225 postes ouverts aux concours du second degré pour la session 2008 (soit une diminution de 56% en 5 ans), c'est la dégradation de la qualité de l'enseignement qui est programmée (les départs à la retraite ne sont pas compensés) ; c'est aussi, pour des milliers de précaires, l'espoir d'une titularisation qui s'éloigne (depuis 5 ans, les possibilités de titularisation ont chuté de 79%) : les 1 600 postes ouverts aux concours internes n'offrent pas de perspectives suffisantes au regard des demandes.

Le SNES se bat pour une autre politique : arrêt des recrutements de personnel précaire et du recours à la vacation, réemploi de tous les personnels non titulaires déjà recrutés selon les décrets les plus favorables ; arrêt des suppressions de postes ; augmentation des postes aux concours (externes et internes) ; mise en place d'un plan de titularisation rapide incluant l'entrée en deuxième année d'lufm (avec reclassement) de tous les non-titulaires. **Ces revendications étaient au cœur de la grève du 24 janvier et de celle du 15 février.**

Le Snes entend se saisir de la mise en place des futures CCP – Commissions Consultatives Paritaires – pour les agents non-titulaires de l'an prochain afin de porter ces revendications et faire en sorte que ces commissions permettent la mise en place de garanties collectives et transparentes avec une vraie gestion paritaires des collègues.

La section académique du SNES de Versailles vous invite à participer au stage de formation syndicale sur toutes ces questions, le mercredi 16 avril 2008 à Arcueil.

M.-D. Odent, J.-M Barbazanges,
O. Maisondieu

N° Commission paritaire 0708S05547
N°ISSN en cours. Hebdomadaire prix
de vente 2 euros Abonnement 12
euros. **Édité par** Section académique
du Snes de Versailles (Syndicat National
des Enseignements de Second
degré) 3 rue Guy de Gouyon du
Verger – 94112 Arcueil Cedex - tél
08.03.11.11.84 **Directeur de la Publication** Jean-Jacques Duchon Imprimé
par l'imprimerie spéciale du Snes

12 mars : action nationale FSU contre la précarité.
Dans les locaux du SNUIPP, 12, rue Cabanis, 75013 Paris (M° Glacière),
colloque public en présence de Gérard Aschieri, secrétaire général
de la FSU, et de Pierre Concialdi, chercheur à l'IRES ; délégations auprès des ministères et des groupes
parlementaires.

Pour s'inscrire : nontitulaires@snes.edu

Stage syndical non-titulaires, mercredi 16 avril à Arcueil.**Un stage, pour quoi faire ?**

Ce stage est ouvert à tous les collègues non-titulaires, syndiqués ou non, qui désirent approfondir la connaissance de leurs droits, débattre avec le SNES des revendications à porter sur les questions de précarité, participer à la mise en place d'actions s'insérant dans les luttes de l'Education nationale et de la Fonction publique.

Qui peut participer ?

Tous les collègues qui le souhaitent. Chaque agent de l'Etat, titulaires ou non-titulaires, dispose d'un capital de 12 jours de stage par an.

Programme du stage.

- ⇒ 9h30/10h00 : **accueil des participants.**
- ⇒ 10h00/11h30 : **situation académique et nationale ; perspectives : intervention de Vincent Lombard, secrétaire national chargé du secteur des non-titulaires.**
- ⇒ **Pause déjeuner.**
- ⇒ 13h30/15h00 : **droits des non-titulaires : les connaître pour les faire respecter.**
- ⇒ 15h00/16h30 : **les futures commissions consultatives paritaires (CPP) : un outil pour porter les revendications et défendre tous les collègues.**

NB : pour les collègues des Yvelines (78), ce stage sera différent du stage FSU du 1^{er} avril puisqu'il développera la thématique du second degré. Vous pouvez utilement vous inscrire aux deux stages.

Comment s'inscrire ?

La seule formalité est de recopier, de manière manuscrite, la demande d'autorisation ci-dessous et de la transmettre, par la voie hiérarchique (le chef d'établissement), à M. le Recteur un mois à l'avance, soit avant le 16 mars.

Modèle d'autorisation d'absence :

Nom, prénom, grade, fonction.

Etablissement

A M. le Recteur de l'Académie de Versailles, S/C de (nom et fonction du chef d'établissement).

Conformément aux dispositions :

- **Pour les titulaires** : de la loi n°84 16 du 11.01.84 (art 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires...

- **Pour les non-titulaires** : de la loi n°82-997 du 23.11.1982 relative aux agents non-titulaires de l'Etat...

définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 16 avril 2008 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Arcueil. Il est organisé par le Secrétariat académique du SNES, sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S., organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au J.O. du 05.02.93).

Coupon à retourner au SNES Versailles, 3 rue Guy Gouyon du Verger, 94 112 Arcueil (mail : nontit@versailles.snes.edu) :

Nom : Prénom :

Adresse : téléphone :

Etablissement : **participera au stage non-titulaire du 16 avril 2008.**